MINISTERE DES SPORTS

MARCHE DE FOURNITURES

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Avis d'appel d'offres n° : 016/MSp/PRMP/S-PRMP du 26/12/2023

Objet du marché : Accord-Cadre à bons de commande pour l'acquisition de matériels informatiques et d'équipements de bureau au profit des structures du Ministère des Sports (DAF et DPP) sur deux (02) ans (2023 et 2024)

Source de financement : BUDGET NATIONAL

Gestions : 2023 et 2024

Imputations budgétaires
DAF : 099002000 250007001000000 1 0132 6099
DPP : 099002000 250007001000000 1 0132 6099

Référence SIGMAP du Dossier d'appel d'offres : F_DAF_81769

Commencé le 13 mars 2024

Achevé le 13 mars 2024

Mars 2024

Procès–verbal d'attribution provisoire

Objet : Avis d'appel d'offres n° : 016/MSp/PRMP/S-PRMP du 26/12/2023 relatif à l'accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de matériels informatiques et d'équipements de bureau au profit des structures du Ministère des Sports (DAF et DPP) sur deux (02) ans (2023 et 2024).

Mode de passation : Appel d'offres ouvert (AOO)

L'an deux mil vingt-quatre et le mercredi sept février à dix heures trente minutes, dans la salle de réunion sise au rez de chaussée du bâtiment principal du Ministère des Sports, quartier Saint Jean, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service **N° 005 / MSp / DC / SGM / PRMP / SA du 11/01/2024** :

- Président : DEGUENON Joany, PRMP
- Rapporteur : DAGBA BEHANZIN Bertille, C/SPRMP
- Membres : Confère le tableau ci-après :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
Direction de l'Administration et des Finances (DAF)	SADENOU C. Jules	Rep/ DAF	***avec voix délibérative***
Directeur de la Programmation et de la Prospective (DPP)	CODJOKINKIN Y. Alain	Rep/DPP	***avec voix délibérative***
Directeur des systèmes d'information (DSI)	SABIDARE Roland	Rep/ DSI	***avec voix délibérative***
Cellule Juridique (CJ)	SOGBO Belmonde	Rep/CCJ	***avec voix délibérative***

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans les tableaux synthèses ci-après :

Lot unique	**Intitulé :** Accord-Cadre à bons de commande pour l'acquisition de matériels informatiques et d'équipements de bureau au profit des structures du Ministère des Sports (DAF et DPP) sur deux (02) ans (2023 et 2024)
Procédures	
Mode de passation	Appel d'offres ouvert (AOO)
Justification	**Non requise**
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Fiche N° 32-12/CCMP-MSp/2023 du 18 décembre 2023
Soumissionnaires [*soumissionnaires en liste*]	
- **XOWN Solutions Limited** - **GL Corporation SARL** - **CREDO Business Services** - **ECOGES BTP SARL** - **NEW DAYS SERVICE** - **HAL SOLUTIONS FOR EFFICIENCY** - **MOUAK SERVICE** - **EXTRA SERVICES INTER BENIN** - **MIKEM TECHNOLOGIE SARL** - **BIOS PARTNERSHIP**	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
XOWN Solutions Limited	L'offre du soumissionnaire **XOWN SOLUTION LIMITED** est rejetée pour les motifs suivants : - a fourni la fiche technique d'un onduleur en lieu et place de celle d'un régulateur. Conclusion il n'a pas fourni la fiche technique de l'article 10 (REGULATEUR DE TENSION DE 2000VA (2KVA)) ; - n'a pas fourni la fiche technique de l'article 12 (TABLEAU AVEC CHEVALET 80 CM DE H POUR LE CHEVALET 120CM X 50 CM POUR LE TABLEAU).
GL Corporation SARL	L'offre du soumissionnaire **GL CORPORATION SARL** est rejetée pour les motifs suivants : - les spécifications techniques mentionnées dans la fiche technique de l'article 13 (VIDEO PROJECTEUR GAMME 1) proposée ne sont pas conforment aux spécifications techniques exigées par le DAO. En effet, la luminosité du produit proposé dans la fiche technique est de 3200 LUMENS au lieu de 4200 LUMENS exigée par le DAO, c'est donc non conforme.
CREDO Business Services	L'offre du soumissionnaire **CREDO Business Services**

	n'occupe pas le 1er rang au classement des offres conformes économiquement la plus avantageuse. Il occupe le 2ème rang. Par conséquent, il n'a pas été sélectionné.
ECOGES BTP SARL	L'offre du soumissionnaire **ECOGES BTP SARL** est rejetée pour les motifs suivants : - il n'a pas fourni les fiches techniques des articles 02 (ORDINATEUR DE BUREAU PROFIL 2), 03 (ONDULEUR 1500 VA E3 1500 ONLINE SIMPLE), 08 (POSTE TÉLÉPHONIQUE CLASSIQUE AVEC AFFICHE LCD KX-T580), 09 (MULTIPRISE ANTIFOUDRE ET PARASURTENSEUR), 11 (PHOTOCOPIEUR MULTIFONCTION DE BASE), 12 (TABLEAU AVEC CHEVALET 80 CM DE H POUR LE CHEVALET 120 CM X 50 CM POUR LE TABLEAU), 16 (SUPPORT DE FIXATION VIDEO PROJECTEUR OPTOMA : MANUEL ET SUR TREPIED) et 17 (ECRAN DE PROJECTION ORAY MPP 02B1 175X175 : MANUEL ET SUR TREPIED).
NEW DAYS SERVICE	L'offre du soumissionnaire **NEW DAY SERVICE** est rejetée pour les motifs suivants : - il n'a pas fourni la fiche technique de l'article 07 (APPAREIL DE RELIURE) ; - a fourni la fiche technique d'un onduleur en lieu et place de celle d'un régulateur. Conclusion il n'a pas fourni la fiche technique de l'article 10 (REGULATEUR DE TENSION DE 2000VA (2KVA)).
HAL SOLUTIONS FOR EFFICIENCY	L'offre du soumissionnaire **HAL SOLUTIONS FOR EFFICIENCY** est rejetée pour les motifs suivants : La correction de l'offre du soumissionnaire **HAL SOLUTIONS FOR EFFICIENCY** entraîne une variation de plus de 10% en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture. En effet, **HAL SOLUTIONS FOR EFFICIENCY** a commis des erreurs au niveau des postes 04, 05, 06, 07, 08 et 09 du Bordereau des Prix pour les fournitures à importer; la correction des opérations horizontales et verticales donne une différence de + 81 378 457 FCFA TTC, or conformément aux dispositions des instructions aux candidats (IC) 31.3 (page 37) qui stipule que ***« le montant figurant dans la Soumission est ajusté par l'Autorité contractante conformément à la procédure décrite ci-dessus (IC 31.2) afin de corriger les erreurs et le montant corrigé devra être accepté par celui-ci. En tout état de cause, si la correction de l'offre entraîne une variation de plus de 10% en moins ou en plus du montant de l'offre financière lue à l'ouverture, l'offre dudit soumissionnaire sera écartée »*** ; la COE a dû écarter l'offre de **HAL**

	SOLUTIONS FOR EFFICIENCY de la concurrence. Le soumissionnaire HAL SOLUTIONS FOR EFFICIENCY est donc éliminé de la concurrence à l'étape de l'évaluation détaillée des offres.
MOUAK SERVICE	L'offre du soumissionnaire **MOUAK SERVICE** est rejetée pour les motifs suivants : - les spécifications techniques mentionnées dans la fiche technique de l'article 13 (VIDEO PROJECTEUR GAMME 1) proposée ne sont pas conforment aux spécifications techniques exigées par le DAO. En effet, la luminosité du produit proposé dans la fiche technique est de 4000 LUMENS au lieu de 4200 LUMENS exigée par le DAO. De même, la durée de vie en mode économique du produit proposé dans la fiche technique est de 10 000 heures au lieu de 17 000 heures exigée par le DAO. C'est donc non conforme.
EXTRA SERVICES INTER BENIN	L'offre du soumissionnaire **EXTRA SERVICES INTER BENIN** est rejetée pour les motifs suivants : - les spécifications techniques mentionnées dans la fiche technique de l'article 06 (DESTRUCTEUR DE PAPIER COMIX MODELE S 516) proposée ne sont pas conforment aux spécifications techniques exigées par le DAO. En effet, dans la fiche technique du produit proposé, il est mentionné comme caractéristique ''BROYEUR SBS 620C'' au lieu de ''BROYEUR S 516'' exigée par le DAO. C'est donc non conforme.
BIOS PARTNERSHIP	L'offre du soumissionnaire **BIOS PARTNERSHIP** n'occupe pas le 1er rang au classement des offres conformes économiquement la plus avantageuse. Il occupe le 3ème rang. Par conséquent, il n'a pas été sélectionné.
Attributaire	
Nom	**MIKEM TECHNOLOGIE SARL**
Montant proposé	**55 990 528 FCFA TTC**
Montant évalué (corrigé)	**55 990 528 FCFA TTC**
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Accord-Cadre à bons de commande pour l'acquisition de matériels informatiques et d'équipements de bureau au profit des structures du Ministère des Sports (DAF et DPP) sur deux (02) ans (2023 et 2024)
Prix	**Cinquante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt-huit (55 990 528) FCFA toutes taxes comprises pour une période de deux (02) ans (2023 et 2024) non renouvelable.**

Délai d'exécution	Vingt (20) jours calendaires à compter de la date mentionnée dans l'ordre de service de commencement des prestations.
Part de sous-traitance (le cas échéant)	RAS
Variante pris en compte (cas échéant)	RAS
Autres	RAS

Au regard des informations inscrites dans les tableaux ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

Désignation des lots	Attributaire	Montant HT	Montant TTC
Accord-Cadre à bons de commande pour l'acquisition de matériels informatiques et d'équipements de bureau au profit des structures du Ministère des Sports (DAF et DPP) sur deux (02) ans (2023 et 2024)	MIKEM TECHNOLOGIE SARL	47 449 600 FCFA	55 990 528 FCFA
TOTAL		47 449 600 FCFA	55 990 528 FCFA

Le Président a clôturé la séance à 12 heures.

La liste de présence à cette séance est en annexe.

Fait à Cotonou, le 13 mars 2024.

Le Président

Joany DEGUENON
PRMP/MSP

Le Rapporteur

DAGBA BEHANZIN
Berille

Les membres

SOGBO B. Belmonde Anne
Rept CJ

CODJO KINKIN Alain Y.

René ZANNOU
Rpt/DAF

SOGBO ARE Roland
Rept/DPP

Liste de présence à la séance d'attribution des offres relatives à l'Avis d'appel d'offres n° : 016/MSp/PRMP/S-PRMP du 26/12/2023 relatif à «l'accord-cadre à bons de commande pour l'acquisition de matériels informatiques et d'équipements de bureau au profit des structures du Ministère des Sports (DAF et DPP) sur deux (02) ans (2023 et 2024) »

Lieu : Salle de réunion N°1 *date : 13 mars 2024*

N°	Nom et Prénom(s)	Structure représenté	Fonction/ Qualité	Téléphone	Signature
01	DEGUENON Joany	PRMP	PRMP	97603047	
02	DAGBA BEHANZIN Bertille	S/PRMP	C/S-PRMP	97685856	
03	SOGBO S. Belmonde	CJ	CSA/CJ	96127363	
04	CODJOKINKIN Y. Alain	Rpt DPP	Cadre CSE	96072185	
05	ZANNOU René	Rpt DAF	C/SMSG	96291957	
06	SOSSA DATE Roland	Rpt/DSI	C/SIS/DSI	97484394	